

# spreds

## Information Note relating to the offering for the issuance of Participatory Notes Eventer 2A

by Spreds Finance

This document was prepared on 29 January 2020.

**This document is not a prospectus and has not been verified or approved by the financial services and markets authority.**

**Warning: the investor may lose all or part of his or her investment and/or may not obtain the expected return.**

**The investment instruments are not listed: the investor may face serious difficulties to sell his participations in case he wants to do it.**

### I. Main risks related to the issuer and to the offered investment instruments, specific to this offer

Before deciding to invest in the Notes issued by Spreds Finance, the Investor is invited to carefully examine the risk factors described hereinafter which, individually or as a whole, can have a significant influence on Spreds Finance and affect its ability to meet its obligations resulting from the issue of the Notes.

Every decision to invest in the Notes must be based on an exhaustive examination of the whole Information Note. Every Investor who is considering subscribing to the Notes must carry out its own analysis of the solvency, the business, the financial situation and the prospects of Spreds Finance and of Eventer. They do not offer any guarantee of future performance or principal repayment guarantee. The Investors must therefore understand and be aware of the fact that the proposed investment in Notes carries with it a risk of partial or total risk of the capital invested.

The attention of the reader is directed to the fact that the list of risks presented below is not, and does not intend to be, exhaustive and that it is based on the information known at the date of the Information Note. It must therefore be understood that other risks, which are unknown, improbable or whose occurrence is not considered as likely to have an unfavourable effect on Spreds Finance, its activities or its financial situation, may also exist.

#### I.1. Risks linked to Spreds Finance

##### Risk of insolvency of Spreds Finance

The impact of an insolvency of Spreds Finance on the noteholders is limited due to the protection afforded by the Law of 18 December 2016 organising the recognition and supervision of crowdfunding and laying down various financial provisions (the “**Law of 18 December 2016**”). That law indeed provides that if a financing vehicle such as Spreds Finance invests in several issuer-entrepreneurs, each participation held in, or loan granted to, the same issuer-entrepreneur must be booked in a separate compartment in the vehicle's assets and must be subject to an appropriate accounting treatment, it being understood that the vehicle's accounts shall be drafted per compartment. Any commitment and operation of the vehicle is, in respect of the counterparty, clearly allocated to one or more compartment. The counterparty shall be duly informed thereof. By way of derogation from Articles 7

and 8 of the Mortgage Law of 16 December 1851, the assets of a given compartment are exclusively affected to the guarantee of the rights of the Investors relating to that compartment. This means that the inability of Spreads Finance to pay its debts (to the extent that they are not allocated to its compartments) shall have no effect on the rights of the Investors, as the underlying assets of the compartment on behalf of which the notes are issued shall serve only to pay the debts of Spreads Finance to the holders thereof.

However, in the absence of any court precedent relating to the insolvency of a compartmentalized financing vehicle such as Spreads Finance, should such insolvency occur (e.g. because the general costs not allocated to a compartment exceed Spreads Finance's revenues), the noteholders may face the risk of incurring substantial delay in recovering their investment, even if the assets of the relevant compartment are sufficient to cover Spreads Finance's liabilities towards them.

### **Risks linked to the amount of the expenses associated with the underlying assets**

The risk linked to the fact that due to the 5% Subscription Fee (charged in addition to the Nominal Amount) and due to the Expenses related to the Underlying Assets borne by the Noteholders, the return of the Notes may be negative even if the Proceeds received by Spreads Finance in relation to the shares of Eventer exceed the amount invested in Eventer at the time of the issue of the Notes. The amount of the Expenses Relating to the Underlying Assets, which are not capped, is not determinable at this stage.

It must be noted however that most decisions to incur Expenses Relating to the Underlying Assets (as defined below), i.e. for all Expenses Relating to the Underlying Assets other than expenses imposed by law or relating to the tax treatment of the Underlying Assets, will be the subject of a general meeting of Noteholders, and such meeting will be held in accordance with article 28, §1, 1° of the Law of 18 December 2016. The approval by the Noteholders of Expenses Relating to the Underlying Assets may result in a situation where Noteholders will pay additional money to Spreads Finance to cover the pre-financing of such expenses.

## **1.2. Risks linked to Eventer and the Underlying Asset**

### **The risk linked to a lower value of the shares of Eventer**

In case of non realisation of the forecasts, there namely is a risk that the value of the shares of Eventer will be lower than expected, leading to low returns, even nil or negative returns, for the Investors.

### **Risk linked to the insolvency of Eventer**

The attention of the Investors is directed towards the **risk of insolvency of Eventer**, whose shares are the Underlying Assets of the Notes, without guarantee of returns on the investment; generally speaking, the risks affecting the performance of Eventer thus constitute indirectly the risks inherent to the Notes as well (for example, a bankruptcy of Eventer would lead to the loss of all or part of the investment) so that the Investors bear a risk at the same time on Spreads Finance as Issuer, and on Eventer.

## **1.3. Risks linked to the Notes**

### **The absence of a fixed return and of a predetermined date of reimbursement in cash**

The date of reimbursement in cash depends in fact on the date at which Spreads Finance transfers the shares of Eventer acquired thanks to the proceeds of the Notes, and the determination of this date is beyond the control of the Noteholders.

### **The risk that Spreads Finance does not find a purchaser for its participation in Eventer**

Investing in shares of young companies entails a risk that no purchaser will be found for these shares, or not at the right price, ensuring a market conform return, or not in a reasonable timing. Spreads Finance will try to obtain the

best possible price on the basis of its competence but due to contractual or statutory restrictions on the transferability of the Eventer Shares (a.o. a drag along right), Spreds Finance may be compelled to sell Eventer shares at a time or at conditions which are not favourable to the Noteholders. Spreds Finance can therefore not guarantee that it will be able to act in the best interests of the Noteholders. The Noteholders are therefore not certain to recover the amount that they have invested. Any decision of Spreds Finance to sell any Eventer shares shall be subject to the approval of Noteholders representing at least 75% of the Eventer 2A Notes then outstanding, except if Spreds Finance is required to sell pursuant to a contractual or statutory provision (e.g., a drag-along clause in a shareholders' agreement or in the articles of association of Eventer. In any case, if the Noteholders decide to sell Eventer shares, it is not excluded that the Spreds Finance will postpone a part of the repayment of the Notes until the expiry of the period during which it may be held responsible to indemnify the assignee (purchaser) of the Underlying Assets according to warranty provisions agreed with the assignee (purchaser) of such Assets, or to pay any taxes relating to the (assignment of the) Underlying Assets. In such a case, the reimbursement may be postponed only to the extent of the maximal amount of these warranty obligations or taxes (or if these amounts are unknown, for a reasonable provision determined by Spreds Finance and intended to cover these possible obligations of Spreds Finance) and the reimbursement shall then be completed, as applicable, on the 7th business day after the expiry of the period during which Spreds Finance may be required to pay such obligations or taxes. During the warranty period, Spreds might be obliged to compensate the damage suffered by the purchaser because of a breach of the representations and warranties and therefore, the revenues for the Noteholders will be reduced.

### **Absence of diversification**

To the extent that the Notes are linked to the performance of a single target company and to the extent that the obligations of Spreds Finance depend on the return obtained by Spreds Finance under its investments in this single target company, the Noteholders do not benefit from the protection afforded by an investment diversification policy.

### **Lack of liquidity**

A noteholder may not find a purchaser for the Notes which he would like to sell or may not be able to sell its Notes at the expected price. The lack of liquidity of the Notes issued by Spreds Finance results from the fact that these (i) are not publicly quoted and (ii) do not have a fixed return and (iii) do not have a predetermined date of cash reimbursement. This risk is thus considerable and the attention of the Investors is directed to the risk of not being able to resell the Notes before the date of reimbursement, which, as explained above, is unknown. No liquidity is guaranteed and it is up to the Investor to find a buyer for his Notes on his own, as the case may be. Lastly, and due to the absence of any market to trade the Notes, there is no means to adequately determine a comparative pricing method for the Notes.

## **2. Information relating to the issuer of the investment instruments**

### **2.1. Identity of the Issuer**

#### **The Issuer**

The issuer of the Notes is Spreds Finance. Spreds Finance was incorporated on 13 September 2013 in the form of a public limited company under Belgian law. It is registered with the Crossroads Bank for Entreprises under the enterprise number 0538.839.354. The headquarters are located at Place Sainte Gudule 5, 1000 Brussels, Belgium.

#### **Main activities**

Spreds Finance is an entity destined to serve as the 'financing vehicle', to be understood in the light of Article 4, 7° of the Law of 18 December 2016, that enables Spreds SA (its parent company as described under Section 3 of the present Title) to exclusively provide alternative financing services in the form of taking equity or debt participations

in enterprises.

The principal activity of Spreds Finance is to help companies gain access to financing by taking participations in their capital or by granting them credits. In order to do this, it issues securities intended for the general public or professional investors.

Spreds Finance finances itself by issuing securities such as the Notes which are intended for anyone wishing to invest in companies. The proceeds of each of these issues is intended for investment in a specific target company in the form of an investment in capital or other forms of financing such as credit in the form of loans. Spreds Finance does not take on debt from banks or other institutions and consequently does not have to meet any reimbursements at fixed maturity dates.

Spreds Finance has no personnel and entrusts daily management to its managing director, Spreds SA, which manages the selection, analysis, monitoring and resale of the investments made by Spreds Finance.

## **Major shareholders**

Spreds Finance has as its controlling shareholder (99.9%), Spreds SA.

## **Transactions between the Issuer and the major shareholders or other related parties**

Spreds Finance entered into a management agreement with its parent company, Spreds SA.

Apart from this contract, no important contract (other than the contracts concluded in the normal course of business) is to be noted.

## **Governing bodies**

Spreds Finance is managed by a board of directors consisting of three directors who are not paid, except Spreds SA, for its duty of managing director. Currently, the three directors are:

- Spreds SA (represented by Mr Charles-Albert Raditzky d'Ostrowick in his capacity as permanent representative);
- Ya-K Consulting SA (represented by Gilles van der Meerschen in his capacity as permanent representative) and;
- Impact Square SPRL (represented door Alex Houtart in his capacity as permanent representative).

The daily management of Spreds Finance has been delegated to Spreds SA, appointed as Managing Director by a decision of the board of directors on 13 September 2013.

## **Executive compensation**

In 2018, Spreds SA/NV received €149,344.02 as compensation for its duties as managing director.

## **Condemnation of the business executives**

None of the members of the board of directors of Spreds Finance has been convicted of an offense under Article 20 of the Banking Act of 25 April 2014.

## **Conflicts of interest**

There are no conflicts of interest at the level of the administrative and management bodies.

## **Auditor**

Spreds Finance has named as its auditor Jean-François Hubin, of the company Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises s.c.c.r.l. (auditors), De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgium (authorisation number BI60).

## **2.2. Financial information about the Issuer**

### **Historical financial information**

The financial statements of Spreds Finance as at 31 December 2017 have been audited and approved by the board of directors on 4 June 2018 and by the general meeting of shareholders on 20 June 2018.

The financial statements as at 31 December 2018 have been audited and approved by the board of directors on 6 June 2019 and by the general meeting of shareholders on 20 June 2019.

These financial statements, together with the auditors' report, are attached hereto as Annex I, and prepared in accordance with Belgian GAAP.

### **Working capital statement**

Spreds Finance is bound to make payments to Noteholders and to Spreds SA (management fee) only to the extent of the cash it actually receives from its investments in underlying assets or from the proceeds of the Notes. Spreds Finance is also liable to pay a management fee to Spreds SA, but that fee may never exceed a sum corresponding to the fees paid to Spreds Finance by the Noteholders and the companies in which Spreds Finance invests less a limited amount of on-going administrative expenses of Spreds Finance that may not be allocated to its compartments. Spreds Finance must also pay to Spreds SA a certain portion of the profit realised by certain compartments, but to the extent that this sum is payable only in case of profit, that payment to Spreds SA cannot compromise the treasury of Spreds Finance.

As a result, Spreds Finance will never be in a situation where its cash flow is insufficient to make the payments that it is required to make. Any compartment of Spreds Finance may however record losses if the expenses allocated to such compartment exceed its income (e.g., if Spreds Finance is involved in a litigation on behalf of a Compartment, such costs will be allocated to and borne by that compartment, and such costs may not be covered by the income of the compartment).

### **Statement on the level of borrowed capital (which distinguishes secured or unsecured debt) on a date not exceeding 90 days from the date of preparation of this document. The debt burden also includes indirect debts and contingent liabilities**

Spreds Finance has a capital of €61,500 and has no debts other than the debts related to the issuing of the Notes. These debts to the Noteholders are off balance-sheet debts and are separated in different compartments, representing the assets held for the account of these Noteholders. The Noteholders have no recourse to assets other than those held by the compartment in which they invested. This is laid down in the articles of association of the company and the general terms and conditions of each issuance of Notes and is confirmed by article 28 § 1, 5° of the crowdfunding law of 18 December 2016, which states that the assets of a specific compartment are solely the rights of the investors in this same compartment.

### **Information on significant changes of the financial or commercial situation**

No significant deterioration has affected the prospects of Spreds Finance since the end of the previous accounting period, i.e. 31 December 2019.

## **3. Information relating to the underlying assets**

### **3.1. Description of the investment**

#### **General description of the investment**

The offer aims to permit the general public to finance the Capital Increase of Eventer, to which Spreds Finance will

subscribe for a maximum amount of €250,000. Out of the total amount collected in the period of the offer, an amount of €100 per Note shall be used by Spreds Finance for this purpose, assuming the conditions to which this investment is subject are met.

The minimum capital increase of Eventer contemplated in this Information Note must allow Eventer to raise the funds required in order to achieve its development.

### **Tax Shelter eligibility**

The present investment opportunity is **eligible** for an income tax reduction for Belgian Investors under the Belgian Start-Up Tax Shelter fiscal incentive scheme, and this for an amount of up to €132,400. The reduction of up to **45%** of the total Nominal Amount of Participatory Notes invested will be applicable due to the fact that the underlying assets are shares in a micro-enterprise. This means the total fiscal advantage will thus amount to a maximum of **€45 per Participatory Note** subscribed to by the investor.

## **3.2. Identity of the Underlying Company**

### **The Underlying Company**

The Underlying Company is Eventer. Eventer was founded on 22 September 2017 in the form of a société anonyme/naamloze vennootschap under Belgian law. It is registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the enterprise number BE0681723324. At present, the capital of Eventer amounts to €211,400 and is entirely paid in. It is represented by 999,900 shares.

### **Main activities**

Computer programming activities, Public relations and communication activities.

### **Major shareholders**

The share capital of Eventer is at present held as follows:

- Jean-Charles Ullens (31.83%)
- Marc-Henri Wouters (16.19%)
- Pierre-Yves Brossard (11.9%)
- Spreds Finance SA/NV (9.99%), represented by its permanent representative, Spreds SA/NV, represented by its permanent representative, Charles-Albert de Radzitzky
- Ernst Meinrath (9.95%)
- Frédéric Spaey (9.41%)
- Xavier Quilliet (7.2%)

### **Governing bodies**

Eventer is managed by Marc-Henri Wouters. The Board is composed of Marc-Henri Wouters, Jean Ullens de Schooten Whetnall, Pierre-Yves Bossard, Xavier Quilliet, and Ernst Meinrath.

### **Executive compensation**

In 2019, the board received 0 € in compensation.

### **Condemnation of the business executives**

None of the members of the board of directors of Eventer has been convicted of an offense under Article 20 of the Banking Act of 25 April 2014.

## **Conflicts of interest**

There are no conflicts of interest at the level of the administrative and management bodies.

## **Auditor**

There is no auditor appointed yet.

## **3.3. Financial information about the Underlying Company**

### **Historical financial information**

The financial statements of Eventer as at 31 December 2017 have been audited and approved by the board of directors on 1 June 2018 and by the general meeting of shareholders on 4 June 2018.

The financial statements of Eventer as at 31 December 2018 have been audited and approved by the board of directors on 31 May 2019 and by the general meeting of shareholders on 3 June 2019.

These financial statements are attached hereto as Annex 2.

### **Working capital statement**

Eventer, being a start-up, has a working capital that is per definition negative over the foreseeable future. The purpose of the proposed investment is to finance this cash drain. It must however be noted by the Investors that the level of working capital requirement depends on the realisation of the forecast of Eventer, which is part of the risks of the proposed investment.

### **Statement on the level of borrowed capital (which distinguishes secured or unsecured debt) on a date not exceeding 90 days from the date of preparation of this document. The debt burden also includes indirect debts and contingent liabilities**

Today, the company's capital amounts to 211,400 €.

Eventer has no debts today.

### **Information on significant changes of the financial or commercial situation**

There are no significant changes at this moment.

## **4. Information relating to the offering of the Investment Instruments**

### **4.1. Description of the offering**

#### **Minimum amount of the offering**

Minimum amount of the offering: 50,000 € (the "Minimum Amount")

#### **Minimum and maximum Subscription Amount per Investor**

Minimum Subscription Amount per Investor: 100 €, excluding Subscription Fee. There is no maximum Subscription Amount per Investor.

### **Conditions precedent to the issuance of the Notes**

The capital increase in which Spreds Finance would participate with other investors fits into a broader financing of

Eventer planned to be between 50,000 € and 300,000 € (the “Capital Increase”).

The Notes shall only be issued if the following, cumulative, conditions precedent to the subscription of Spreds Finance to the Capital Increase of Eventer as listed below are fulfilled within 6 months of the Closing Date:

- The total amount of firm commitments of subscription to this Capital Increase reaches at least 50,000 € and does not exceed 300,000 €.
- The pre money valuation of Eventer does not exceed 2,000,000 €.
- One or more investors invest a minimum of 25,000 €.
- Spreds Finance participates in the Capital Increase for an amount equal to the result of the subscription to the Notes of the Eventer 2A Compartment.
- Spreds Finance is granted equal rights in terms of transferability of the shares of Eventer as those stipulated for the benefit of the other investors participating in the Capital Increase.

Furthermore, Spreds Finance is granted a tag along right with regards to one or more shareholders of Eventer in the sense that, in case of transfer of shares by the designated shareholder (including the sale, transfer, exchange, etc. of shares) Spreds Finance will be able to transfer its shares in Eventer at the same time, in the same proportion and under the same conditions.

Spreds Finance checks if such conditions precedent are fulfilled at the latest 6 months after the Closing Date (“Effective Date”). In case one or several of these conditions is not fulfilled on the Effective Date, the Notes will not be issued and the Investors will be reimbursed their respective Subscription Amount no later than 15 business days from the Effective Date.

### **Allocation of the Notes**

The Allocation of the Notes is done by chronological order of the subscriptions received and validly completed.

### **Maximum Amount of the offering**

250,000 € (the “Maximum Amount”)

### **Calendar of the offering**

The Subscription Period runs in principle from 30 January 2020 (the “Start Date”) to 30 April 2020 (the “Closing Date”).

An early closing of the Subscription Period might occur upon the decision of Spreds Finance when the total number of orders contained in the subscription forms signed and transferred to Spreds Finance reaches the Maximum Amount.

The Subscription Period can be extended upon the decision of Spreds Finance if, five Business Days prior to the Closing Date, the total amount of orders contained in the signed subscription forms sent to Spreds Finance reaches the Minimum Amount and does not exceed the Maximum Amount. The Investors will be informed about the extension of the Subscription Period by notification on the [www.spreds.com](http://www.spreds.com).

The overall results of the issuance of the Notes will be communicated within 15 Business Days following the Closing Date.

The Notes will be issued on the first Business Day following the Effective Date of the Notes provided that the conditions precedent to the issue of such Notes are fulfilled.

### **Fees and charges applicable to the Investors at subscription**

The Subscription Amount of the Notes corresponds to their Nominal Amount of 100 € plus a Subscription Fee



amounting to 5% of the Nominal Amount and charged by Spreds Finance to cover the issue expenses and to pay for the monitoring and realisation of the investment by the team of analysts and management.

## **Fees and charges borne by the Investors in relation to the Notes**

Certain expenses may be deducted from the assets of the Eventer 2A Compartment (the “**Expenses Relating to the underlying assets**”), in accordance with the provisions of the articles of association of Spreds Finance.

These Expenses Relating to the underlying assets are all the costs, charges, taxes and other expenses of any nature disbursed to a third party by Spreds Finance that may be deducted from the Eventer 2A Compartment (i) which are to be borne Spreds Finance in its capacity as owner (including as acquirer or assignor) of the underlying assets or which are otherwise necessary for the preservation and management (including the disposal) of the underlying assets, or (ii) pertaining to payments to be made by Spreds Finance to all Noteholders pursuant to the Notes.

As a rule, all Expenses Relating to the underlying assets must be approved by the general meeting of Noteholders before the Eventer 2A Compartment may incur them. By way of exception, the Eventer 2A Compartment may incur and pay Expenses Relating to the underlying assets without the prior approval of the general meeting of Noteholders if (i) these Expenses are imposed by laws or regulations, or (ii) they arise under the tax treatment applicable to the underlying assets, or (iii) it is in the best interest of Noteholders to do so.

The amount of the Exceptional Expenses is not capped and is not determinable upon issuance of the Notes.

## **4.2. Reason for the offer and use of the proceeds**

### **Description of the Project**

Nearly 1.5 trillion photos have been taken in 2019. Part of them during **special events in our life**. Events represent great shared moments, though, there is no easy way to let them **collect and share their photos and videos** taken during these moments. This is where Eventer comes into play.

**Eventer is a private social media based on the content flow generated during events**, either private events (weddings, birthdays, family gatherings, holidays, ...) or professional events (annual party, team building, public events, ...).

After a year of development, of beta user feedback and of market trial & error, the company Eventer was incorporated in September 2017.

€220k have been invested in technology development and business validation on the Belgian market.

With a small team and limited resources, Eventer is now the leader on the Belgium market. We have developed functions and services that particularly fit our market needs. More than just a way to collect and share photos, Eventer is also a real digital animation with the comments, live show, smart filters, ...

### **Product**

Eventer is a private social network based on the content generated during events.

### **Vision**

**Eventer aims to be the obvious and immediate application for events**. Eventer has created a niche market and wants to become the leader of it.

The experience and feedback of the past two years have proven that Eventer is ready to expand its leading position on the international market. The application is the result of extensive experience and development, Eventer knows how to market it and there is currently no real leader in this segment.

Eventer has the ambition to be the reference and the world leader within 4 years. This position will generate significant b2b (premium licence and tailor made) and b2c (advertising) revenues while ensuring significant capitalisation.

## **They leverage the synergies between the B2C and B2B**

### **B2C**

Having a large number of private users have several benefits. On the short term it triggers new B2B sales, on the long run, it creates potential advertising revenues.

User acquisition is cheap because the application is viral by design: users create new users.

The typical user is a woman, aged 25-45, with an intense real-life social activity.

Currently, Eventer has 5 Million content views per month, 15 events created per day, used in 27 countries, 100 new users per day, 80% recurrence, and 20% will create their own Eventer event in the next 6 months after first use.

### **B2B**

The B2B market strongly supports the growth of the company. First, it initiates and fuels the B2C market because professional event users often use it in a private context. Secondly, business events enable us to be in close contact with users and the market needs. Corporate will pay the development of new features. Finally, the B2B market generates recurrent revenues.

### **International**

Although Eventer has only invested in the Belgian market, most of the growth in their user base now comes from abroad.

Eventer's translation into French has yielded 9,500 new users since February 2019. The lack of marketing in this market demonstrates Eventer's inherent viral aspect. The majority of online communication (site, campaigns, chatbot) is also in these three languages. A Spanish version is planned for 2020. English, French, Spanish and Dutch represent a population of one billion people (1st or 2nd language). Eventer's goal is to reach at least 5% of this population, i.e. more than 50 million users.

The following process will help Eventer identify the more reactive markets:

1. B2C communication (reviews, Facebook, Instagram): Europe : Paris, Lyon, Amsterdam, London, Dublin, Madrid, Barcelona, ... America: New York, Austin, Los Angeles, Quebec, ... Asia: Hong Kong, New Delhi, Dubai, Abu Dhabi, Singapore, ...
2. Identify the more reactive cities (B2C)
3. Target B2C and B2B communication on those cities
4. Identify the more reactive cities (B2B)
5. Develop the business (tailor made) on those cities

### **Monetisation**

Today 90% of income comes from professional & corporate events, however in the future this share will drop down to 30% with the advertising incomes.

Based on the needs of our customers, their budgets and our different options, we have developed a segmentation of our customers by product proposal :

- Freemium: Free and In App Purchase, Private Category, Income/user: 50 €/year, very recurrent
- Private Premium: Package, Private Category, Revenue/client: 115 €, low recurring
- Corporate Premium: Package, Professional Category, Revenue/client: € 350/year, very recurrent
- Tailor Made: Tailor-made, Professional Category, Revenue/client: € 1,200/year, low recurring

Eventer is shifting revenues from direct sales only to many channels: partners, online, in app, ads, ...

Direct sales

Direct sales is currently the main source of revenues.

Partners

Sales through partners are a growing part of our revenues thanks to the notoriety of Eventer and to a tailor made offer more adapted to the partners.

In app-purchase

Host or guest of private Free events can upgrade the event experience with the purchase of additional feature within the App. As of today, two features available: Live Show €69 & Full resolution €9,99.

### **Online-purchase**

In order to address international markets, online purchases will be available for Private Premium and Corporate Premium.

### **Advertising**

Using advertising too early is not a good idea because the revenues aren't interesting yet and it can slow down the acquisition of new users. However when Eventer will reach a large audience, Eventer will progressively introduce advertising in the Eventer content. In 4 years, advertising should be the main source of revenue.

Advertising inside Eventer has several benefits:

- The advertising, embedded inside the personal content of the user, offers a great visibility.
- Our audience centered around 25-44 years have a highspending power.
- Audience is in a good mood and therefore more receptive.

### **Mid-term : 2020/2021**

Eventer made a 2-years financial plan and 5-year forecast.

There is a significant investment phase over 3 years to ensure the rapid growth that is essential in this sector.

The main objective is to increase the number of users abroad (b2c) and to create a recurring business (b2b) that secures profitability.

The project is ambitious and the ROI is very important.

### **Long-term: 2022->2024**

High users' growth rate and introduction to advertising in the app

### **Financing**

**Each euro invested creates value!** After a financing round with the founders (€72k), a business angel (€50k) and a crowdfunding campaign (€100k) in 2017, Eventer is now looking to raise €300k. Eventer currently has a preference for crowdfunding campaigns because the Eventer's and the crowdfunding market are really similar (b2c, 25-55 years...)

### **Exit**

As from 2022, Eventer will start to be open to new potentials buyers. The buyers will particularly be focused on the product and its position on the market.

### **Allocation of the proceeds of the offering**

Out of the Subscription Amount, an amount of 100 € per Note shall be used for (i) investing in Eventer and (ii) paying all Expenses Relating to the underlying assets (as described above). For a transition period (maximum 6 months from the Closing Date), for as long as it has not been invested as indicated above, an amount of 100 € per Note shall be invested by Spreds Finance in bank deposits (excluding expressly any other form of investment). These provisional investments shall also form part of the underlying assets, as defined below.

### **Allocation to a compartment**

All of the assets acquired and held by Spreds Finance through the allocation of the Subscription Amount (as explained above), as well as all the proceeds and revenues generated in general by these assets as long as the Notes remain outstanding, constitute the underlying assets of such Notes. The underlying assets are allocated to a distinct compartment of Spreds Finance (the "**Eventer 2A Compartment**") within the meaning of article 28, §1, 5° of the Law of 18 December 2016.

### **Financing of the Underlying Company**

The amount for which Spreds Finance would participate in the Capital Increase will be supplemented by other investments in order to reach a total amount of between 50,000 € and 300,000 €.

Eventer guarantees that the minimum amount planned for the Capital Increase, which is , will enable it to survive for at least six months, even without having any turnover.

## **Characteristics of the shareholders' agreement**

At present there is no agreement with current and future shareholders of Eventer participating in the Capital Increase concerning the particular rights of the shareholders. In case Spreds Finance would be a party to a shareholders' agreement following the Capital Increase, this shareholders' agreement will bind all shareholders (including Spreds Finance) and may contain certain clauses that have a direct impact on the rights of those subscribing to the Notes. Spreds Finance may nonetheless accept the clauses as summed up in the list below to be included. Spreds Finance shall however only enter into the agreement if, and only if, the limitations and specifications taken up in the following list are duly respected. To this end, Spreds Finance may accept:

- A tag-along clause which enables investors to sell a proportionate share of its participation in Eventer should another shareholder or multiple other shareholders decide to sell;
- A prior approval clause that forces a shareholder to obtain the agreement of the remainder of shareholders or the board of directors before being able to sell its participation in Eventer;
- A drag-along clause to the extent that at least a majority of 50% + 1 of shares is required for the other shareholders to be forced to sell their participation in Eventer;
- A lock-up clause that prohibits the transfer of any shares of Eventer for a certain period of time, but only to the extent that the maximum duration is 5 years after the Capital Increase;
- A pre-emption right obliging all shareholders, prior to being able to sell their participation in Eventer to a third party, to offer their shares to the existing shareholders;
- Clauses setting out a specific majority or imposing unanimity for certain important decisions at the general meeting;
- Clauses creating dilutive instruments (e.g. stock option plan, warrants, etc.), but only to the extent that the shares distributed account for a maximum of 20% of the share capital of Eventer;
- Clauses arranging for the exit out of the capital of Eventer by Spreds Finance which provide that after a period of at least 5 years, all the shareholders must accept the most favourable offer of acquisition made to them.

Any clauses deviating from the aforementioned list will be subjected to the approval of the general meeting of Noteholders before Spreds Finance may become a party to the shareholders' agreement of Eventer.

## **5. Information relating to the notes**

### **5.1. Characteristics of the notes**

#### **Nature, status and category**

Participatory Notes are a type of sui generis securities, which means they are not to be considered as one of the classic securities (e.g. shares or bonds) but are rather to be considered as a category of equity-linked instruments whereby the security guarantees the Noteholder the economic rights associated with the underlying assets (the participation in the capital of Eventer in the form of shares) such as the right to any potential Variable Returns. They constitute contractual commitments of Spreds Finance. The rights attached to the Notes bear on the underlying assets constituting the Eventer 2A Compartment. The Notes are issued in registered form only. The Notes may not be exchanged or converted at the request of the Noteholders. The voting rights associated with the underlying assets are however exercised by Spreds Finance who will be the real shareholder in the Underlying Company.

Currency	Denomination	Nominal Amount
EUR	100	100 €

## Duration

The Notes are issued for an indefinite period of time and shall expire on the maturity date.

The maturity date is the date on which the Eventer 2A Compartment has permanently ceased to hold any asset other than cash as a result of any event or circumstance, including the liquidation of all underlying assets or of Eventer (the “**Maturity Date**”).

## Distribution to Noteholders

Whenever prior to the Maturity Date, Spreds Finance receives any Proceeds in relation to the underlying assets (“**Variable Proceeds**”), it shall distribute the Net Variable Proceeds to the Noteholders. This shall constitute the only payment obligation of Spreds Finance in respect of the Notes prior to the Maturity Date (as defined below). Payment of a fixed interest is therefore expressly excluded. Payments to be made by Spreds Finance to the Noteholders are in essence variable.

Payments to be made in respect of each Note shall correspond to the payable Variable Proceeds after deduction of the Expenses Relating to the underlying assets incurred so far (“**Net Variable Proceeds**”) divided by the number of Notes issued.

## Reimbursement at maturity

Spreds Finance shall reimburse the net proceeds (the “**Net Proceeds**”) to the Noteholders on the Maturity Date. The Net Proceeds consist of all sums in any form received by Spreds Finance in respect of the underlying assets to the extent that they have not been previously distributed as part of the Net Variable Proceeds, minus the Expenses Relating to the underlying assets, to the extent that such expenses have not been previously debited on the occasion of a payment of Net Variable Proceeds.

Each Note is granted the right to an amount corresponding to the Net Proceeds divided by the number of Notes.

The amount to be reimbursed for all the Notes is capped to the Net Proceeds available in the Eventer 2A Compartment on the Maturity Date.

Subject to this cap, it corresponds to the sum of the following amounts:

- The amount that the Noteholders should receive in order to obtain in the aggregate, taking into account the Net Variable Proceeds that they have already received prior to the Maturity Date, a cumulative annual return on the aggregate Subscription Amount of 5% from the Closing Date until the Maturity Date (the “**Priority Amount**”). To avoid any misunderstanding, it is expressly agreed that all amounts paid to Noteholders prior to the Maturity Date are taken into account when calculating the total return obtained by the Noteholders. This means that, if Variable Proceeds are paid prior to the Maturity Date (for example in case of a dividend payment), there is no calculation of Priority Amount at that moment and the Noteholder shall receive payment of the Variable Proceeds payable at that moment in accordance with the above, but the Net Variable Proceeds so paid shall be taken into account in calculating the total return on the Notes at the Maturity Date. As an example, if no Variable Proceeds have been paid prior to the Maturity of the Notes, the Priority Amount is calculated by multiplying the Subscription Amount by a rate of 1.00013368 [calculated as  $1.05^{(t/365)}$ ], which is compounded by the total number of days elapsed between the Closing Date and the Maturity Date. This exponent corresponds to an annual return of 5% converted into a daily return of 0,13368% over the whole investment period; and
- 80% of the value of the Eventer 2A Compartment on the Maturity Date which exceeds the Priority Amount (if any).

The balance of the Eventer 2A Compartment on the Maturity Date (i.e. 20% of the value of the Eventer 2A Account which exceeds the Priority Amount) shall be retained by Spreds Finance as a performance fee (if any).

## **Ranking**

All the Notes are issued for the same Nominal Amount and confer at any moment the same rights, without any preference amongst them.

The rights and recourse of the Noteholders are limited to the assets of the Eventer 2A Compartment corresponding to the Notes for which they have subscribed.

## **Restriction imposed on the free negotiability of the Notes**

There are no restrictions on the free negotiability of the Notes. The transfer of ownership of the Notes is opposable to Spreds Finance only after Spreds Finance has recorded the transfer in the applicable register of Notes, following a request thereto sent jointly by the assignor and the assignee through registered mail to Spreds Finance's headquarters.

## **Admission to trading**

It is not excluded that the Notes may be listed on the Brussels' Euronext ACCESS exchange in the future. Except for this, the Notes shall not be the subject of a request for admission to negotiations on the market.

# **Annex 1: Spreds Finance's financial statements and auditor's reports**

40	22/06/2018	BE 0538.839.354	26	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18239.00083	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

Dénomination: **Spreeds Finance**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Place Sainte Gudule

N°: 5

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0538.839.354

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-02-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

20-06-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

01-01-2016

au

31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.3, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.3, C 6.3.4, C 6.3.5, C 6.3.6, C 6.4.2, C 6.4.3, C 6.5.1, C 6.5.2, C 6.6, C 6.8, C 6.9, C 6.12, C 6.13, C 6.17, C 6.18.2, C 6.20, C 9, C 10



**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET  
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE  
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**SCHOTERS Simon**

Jozef Eerdekenstraat, 26  
3001 Heverlee  
BELGIQUE

Début de mandat: 29-01-2018

Fin de mandat: 20-06-2023

Administrateur

**ZURSTRASSEN José**

Avenue Général Baron Empain 41  
1150 Woluwé-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-09-2013

Fin de mandat: 27-01-2017

Administrateur

**SPREDS SA**

BE 0837.496.614  
Place Sainte Gudule 5  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-09-2013

Fin de mandat: 20-06-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

DE **RADZITZKY D'OSTROWICK** Charles-Albert

Gérant

Rue du Bourgemestre 22

1050 Ixelles

BELGIQUE

**YA-K CONSULTING SA**

BE 0476.051.353  
Rue du Printemps 4  
1380 Couture-Saint-Germain  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-09-2013

Fin de mandat: 20-06-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

**VAN DER MEERSCHEN** Gilles

rue du Printemps, 4

1380 Lasne

BELGIQUE

**OLISA SPRL**

BE 0837.302.416  
rue de Bayarmont 52  
1390 Grez-Doiceau  
BELGIQUE

N°	BE 0538.839.354	C 2.1
----	-----------------	-------

Début de mandat: 27-01-2017      Fin de mandat: 29-01-2018      Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

**DE DUVE** Olivier

rue de Bayarmont 52  
1390 Grez-Doiceau  
BELGIQUE

**TWIZARTY SPRL**

BE 0827.738.513

Rue du Bourgemestre 22  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-09-2013      Fin de mandat: 27-01-2017      Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

**DE RADZITZKY D'OSTROWICK** Charles-Albert

Gérant  
Rue du Bourgemestre 22  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

**NODECRO SPRL**

BE 0875.330.869

Paddeshootdreef 130  
9100 Sint-Niklaas  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-09-2013      Fin de mandat: 27-01-2017      Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

**NOBELS** Roland

Paddeshootdreef 130  
9100 Sint-Niklaas  
BELGIQUE

**ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SCCRL SCRL (B00160)**

BE 0446.334.711

De Kleetlaan, 2  
1831 Diegem  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-06-2017      Fin de mandat: 20-06-2020      Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**HUBIN** Jean François

Réviseur d'entreprise  
De Kleetlaan, 2  
1831 Diegem  
BELGIQUE

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>BECOVFIDUS SOCIÉTÉ CIVILE SPRL</b> BE 0425.375.385 av du Cor de Chasse 21 1170 Watermael-Boitsfort BELGIQUE	20495 3F 83	A , B

---

\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28		<b><u>1.382</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28		<b>1.382</b>
Entreprises liées	6.15	280/1		1.382
Participations		280		1.382
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>538.318</u></b>	<b><u>914.232</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>25.001</b>	<b>7.872</b>
Créances commerciales		40	14.402	34
Autres créances		41	10.600	7.838
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>513.316</b>	<b>906.361</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>538.318</b>	<b>915.614</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>61.500</u></b>	<b><u>61.500</u></b>
<b>Capital</b>	6.7.1	10	<b>61.500</b>	<b>61.500</b>
Capital souscrit		100	61.500	61.500
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14		
		(+)/(-)		
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>476.818</u></b>	<b><u>854.114</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>476.818</b>	<b>854.099</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		143
Etablissements de crédit		430/8		143
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		5.317
Fournisseurs		440/4		5.317
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	476.818	848.639
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3		<b>15</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>538.318</u></b>	<b><u>915.614</u></b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>125.110</b>	<b>129.533</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	125.110	129.533
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>122.679</b>	<b>129.170</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	121.793	128.822
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	885	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>2.432</b>	<b>363</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>5</b>	<b>36</b>
Produits financiers récurrents		75	5	36
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	5	36
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>2.437</b>	<b>399</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.437	399
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	2.437	399
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903		
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904		
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905		

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	<b>(+)/(-)</b>	9905		
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	<b>(+)/(-)</b>	14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14		
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	1.382
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371	1.382	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280		
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		



## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 61.500	61.500

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans désignation de valeur nominale

Codes	Montants	Nombre d'actions
	61.500	61.500
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	61.500

Actions nominatives

Actions dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Nombre de droits de vote attachés à des titres	Nombre de droits de vote non liés à des titres	
Spreds BE 0837.496.614 Place Ste Gudule 5 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	61.499		99

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestion levée de fonds via crowdfunding		125.110	129.533
Ventilation par marché géographique			
Belgique		107.179	119.995
France			9.538
Angleterre		17.931	
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	885	348
Autres	641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		



**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

Exercice

Exercice

N°	BE 0538.839.354	C 6.14
----	-----------------	--------

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS**

	Exercice
074000 Participation 2houses sa (1) / 075000 Crowd 2houses sa (1)	108.416
074001 Participation 2houses sa (2) 075001 Crowd 2houses sa (2)	45.012
074002 Participation Fear Hunters sa / 075002 Crowd Fear Hunters sa	46.200
074003 Participation Youscribe sas / 075003 Crowd Youscribe S.A.S.	59.928
074004 Participation Domobios sa / 075004 Crowd Domobios sa	87.912
074007 Participation Sacriana sa / 075007 Crowd Sacriana sa	51.920
074008 Participation Skinoo sprl / 075008 Crowd Skinoo sprl	38.632
074009 Participation Elysia sa / 075009 Crowd Elysia sa	49.500
074010 Participation Le 34 sprl / 075010 Crowd Le 34 sprl	72.248
074011 Participation Earnieland bvba / 075011 Crowd Earnieland	46.596
074012 Participation Woke LLN sprl / 075012 Crowd Woke LLN sprl	87.956
074013 Participation MMI sa / 075013 Notes MMI sa	1.401
074014 Participation Smart Ener / 075014 Crowd Smart Energy	75.164
074016 Participation iReachm / 075016 Crowd iReachm	66.528
074017 Particip. Belgibeer/CEBUDECO / 075017 Crowd Belgibeer/CEBUDECO	58.168
074018 Participation Chanvreco / 075018 Crowd Chanvreco	69.432

	Exercice
074019 Participation Youscribe sas (2 / 075019 Crowd Youscribe S.A.S. (2)	82.855
074021 Participation Evocure/ Teonia / 075021 Crowd Evocure/ Teonia	110.968
074022 Participation MyEco Invest / 075022 Crowd MyEco Invest	44.000
074026 Participation Powersky Energy / 075026 Crowd Powersky Energy	131.500
074027 Particip. Powersky Energy 2 / 075027 Crowd Powersky Energy 2	145.000
074031 Loan Belgium Fit / 075031 Crowd Belgium Fit	99.750
074032 Participation Arca 'up / 075032 Crowd Arca 'up	99.500
074033 Participation James Link / 075033 Crowd James Lind	60.632
074034 Participation Opinium / 075034 Crowd Opinium	87.912
074035 Participation Book n Bike / 075035 Crowd Book N Bike	49.016
074036 Prêt Santech sa / 075036 Crowd Santech sa	99.750
074037 Participation Allerinvest / 075037 Crowd Allerinvest sa	60.544
074038 Participation Phytesia sa / 075038 Crowd Phytesia sa	87.912
074039 Participation Elysia sa II / 075039 Crowd Elysia sa II	83.600
074040 Prêt Smartflats / 075040 Crowd Smartflats	99.800
074041 Participation 2Observe sa II / 075041 Crowd 2 Observe sa II	87.824
074043 Participation Relax Drink(Zen. / 075043 Crowd Relax Drink (Zendo)	87.912
074044 Participation Made & More / 075044 Crowd Made & More	60.368
074045 Participation Zencar / 075045 Crowd Zencar	87.912
074046 Participation Freedrive / 075046 Crowd Freedrive	68.552
074047 Participation Mymicroinvest / 075047 Crowd Mymicroinvest	1.750.000
074048 Participation Tconcept / 075048 Crowd Tconcept	62.680
074049 Participation Domoscio / 075049 Crowd Domoscio	69.751
074050 Participation Full of Good / 075050 Crowd Full of Good	77.850
074051 Particip. Belgian Fan's Team / 075051 Crowd Belgian Fan's Team	46.464
074052 Particip. Seerus / 075052 Crowd Seerus	44.000
074053 Particip. Helpigo / 075053 Crowd Helpigo	46.464
074054 Particip. Creo 2 / 075054 Crowd Creo 2	72.688
074055 Particip. Opinum II / 075055 Crowd Opinum II	52.500
074056 Particip. Cebudeco II / 075056 Crowd Cebudeco II	2.600
074057 Particip. QTH Services / 075057 Crowd QTH Services	56.936
074058 Particip. Inventures II / 075058 Crowd Inventures II	1.650.000
074059 Particip. Zencar 2 / 075059 Crowd Zencar 2	262.200
074060 Participation Miazia / 075060 Crowd Miazia	56.000
074061 Participation Aproplan / 075061 Crowd Aproplan	70.500
074062 Participation Aproplan private / 075062 Crowd Aproplan private	55.800
074063 Particip. Aller invest 3 / 075063 Crowd Aller invest 3	28.600
074064 Particip. Aproplan 2 / 075064 Crowd Aproplan 2	18.403
074065 Particip. Aproplan 2-private / 075065 Crowd Aproplan 2-private	14.549
074066 Particip. Teh Concept 2 / 075066 Crowd Teh Concept 2	3.885
074067 Particip. Seerus 2 / 075067 Crowd Seerus 2	4.400
074068 Particip. SSX / 075068 Crowd SSX	326.584
074069 Particip. Proxideal / 075069 Crowd Proxideal	36.700
074070 Particip. Europea Residence / 075070 Crowd Europea residences	99.900
074071 Particip. Pilo by Surest / 075071 Crowd Pilo by Surest	65.300
074072 Particip. Herculean / 075072 Crowd Herculean	62.800
074073 Particip. Fit20 - II / 075073 Crowd Fit20 - II	100.800
074074 Particip. Screening Media / 075074 Crowd Screening Media	51.800
074075 Particip. Elysia III / 075075 Crowd Elysia III	39.800
074076 Particip. Opinum III / 075076 Crowd Opinum III	20.700
074077 Particip. Eneco Crowfund Zeebr / 075077 Crowd Eneco crowf Zeebrugge	293.100
074078 Particip. Eneco Crowfund Zeebr / 075078 Crowd Eneco crowf Zeebrugge	297.000
074079 Particip. Shiftmeapp / 075079 Crowd Shiftmeapp	99.900
074080 Particip. Jumpsquare / 075080 Crowd Jumpsquare	99.900
074081 Particip. ViviDoctor / 075081 Crowd ViVDoctor	99.900
074082 Particip. Shippr SPRL / 075082 Crowd Shippr SPRL	100.000
074083 Particip. Chehoma II / 075083 Crowd Chehoma II	150.000
074084 Particip. Eventer / 075084 Crowd Eventer	99.900
074085 Particip. Fishtripr.com / 075085 Crowd Fishtripr.com	100.000
074086 Particip. Mediceck / 075086 Crowd Mediceck	100.000
074087 Particip. Chehoma / 075087 Crowd Chehoma	99.700
074088 Particip. Nestore / 075088 Crowd Nestore	100.000
074089 Particip. Mediceck - tracer / 075089 Crowd Mediceck tracer 2017	50.000
074090 Particip. Pilo by surest trace / 075090 Crowd Pilo by Surest tracer 17	55.500
074091 Particip. QIQO tracer 2017 / 075091 Crowd QIQO tracer 2017	72.000
074092 Particip. Sizable tracer 2017 / 075092 Crowd Sizable tracer 2017	85.666
074093 Particip. QIQO / 075093 Crowd QIQO	73.600
074094 Particip. Hoplr / 075094 Crowd Hoplr	99.900
074095 Particip. Sizable / 075095 Crowd Sizable	55.000
074096 Particip. Chehoma III / 075096 Crowd Chehoma III	34.700
074097 Particip. Ewala / 075097 Crowd Ewala	100.000

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1		<b>1.382</b>
Participations	280		1.382
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances</b>	9291	<b>14.372</b>	<b>5.052</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	14.372	5.052
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351		<b>1.470</b>
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		1.470
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
<b>Créances</b>	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
<b>Dettes</b>	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		



**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

Néant

Exercice
----------

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Créance en C/c résultant de paiements erronés, 0% intérêts

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	<b>5.975</b>
9501	
9502	
9503	121.348
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>9.838</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés

L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable

### Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

Spreds sa

BE 0837.496.614  
Place Sainte Gudule, 5  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

---

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## Règles d'évaluation

## Immobilisations financières :

Les actions détenues dans la rubrique " immobilisations financières sont acquises pour le bénéfice économique de Spreds Finance font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.  
Les actifs (actions, obligations ou prêts) détenus juridiquement par la société en son nom propre mais intégralement pour compte et aux risques des investisseurs (crowd, détenteurs des obligations ou " Notes Participatives " émises par la société), et les Notes Participatives émises par la société, sont présentés dans les comptes d'ordre (comptes 074 et 075 du hors-bilan), et à la page C.6.14 des comptes annuels, parmi les " autres engagements importants ".

Créances commerciales : à la valeur nominale.  
Dettes commerciales : à la valeur nominale.

Montants en devises : écarts de conversion comptabilisées à chaque paiement. Ajustement des avoirs & dettes en devises s/ base du taux au 31/12. Comptabilisation des écarts de conversion latente négatives (créances & dettes) à la date de clôture.

## Règles d'évaluation

## Comptabilité par compartiment

Comme requis par l'article 28, §1er, 5° de la loi " crowdfunding " du 18 décembre 2016, chaque participation prise ou prêt accordé par la société à un même émetteur-entrepreneur est logé dans un compartiment distinct dans le patrimoine de la société, la comptabilité du véhicule étant tenue par compartiment.

## Notes et actifs sous-jacents

Les actifs (actions, obligations ou prêts) détenus juridiquement par la société en son nom propre mais intégralement pour compte et aux risques des investisseurs (crowd, détenteurs des obligations ou " Notes Participatives " émises par la société), et les Notes Participatives émises par la société, sont présentés dans les comptes d'ordre (comptes 074 et 075 du hors-bilan), et à la page C.6.14 des comptes annuels, parmi les " autres engagements importants ".

Faisant application de l'article 29 de l'AR du 30 janvier 2001, le Conseil d'administration est d'avis que cette présentation hors bilan est la plus appropriée, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société, pour les raisons suivantes:

1) Les notes constituent des engagements de la société, liés à un ou plusieurs actifs sous-jacents. L'obligation de remboursement du capital et le paiement d'un intérêt dépend de la valeur et du rendement de ces actifs sous-jacents, de telle sorte que les notes ne constituent pas des obligations au sens du Code des Sociétés. Les actifs dans lesquels le produit de l'émission des Notes est investi, et tous les produits générés par ces actifs, forment les actifs sous-jacents des Notes. Ces actifs constituent une entité patrimoniale distincte constituée en son sein (un " compartiment ").

2) Les Notes ne confèrent à leurs titulaires aucun droit excédant les sommes que la société percevra effectivement des actifs sous-jacents correspondant aux Notes. Ceci est prévu dans les statuts de la société, et dans les " terms & conditions " des Notes. Ces dernières stipulent en effet que les droits et recours des titulaires de Notes sont limités aux seuls actifs du compte auquel ils ont souscrit, et que les titulaires de Notes renoncent aux droits qu'ils pourraient avoir d'exercer tout recours sur tout autre actif de la société et en particulier sur des titres et droits de la société dans ou contre toute autre sous-jacent que le sous-jacent correspondant aux Notes auxquelles ils ont souscrit. Ceci est également confirmé par l'article 28 § 1er, 5° de la loi " crowdfunding " du 18 décembre 2016, qui stipule que les actifs d'un compartiment déterminé répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment.

3) Les compartiments distincts mentionnés sous le point 1 ci-dessus ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, mais constituent des entités patrimoniales d'affectation reconnues par la loi " crowdfunding ". La division patrimoniale ainsi réalisée par la société en son sein est dès lors opposable aux tiers, et en particulier aux créanciers de la société qui détiendraient des créances non liées aux actifs sous-jacents. En d'autres termes, en cas de faillite de la société, les actifs sous-jacents détenus par la société, et les Notes émises, ne feraient pas partie de la masse faillite.

En sus de cette disposition légale, trois mesures protectrices ont été prises par la société :

- selon ses statuts, la société ne peut conclure de contrat avec un tiers sans obtenir le consentement de celui-ci à renoncer, dans la mesure où c'est permis par la loi, à tout droit ou recours sur les actifs sous-jacents aux Notes ;

- les frais généraux de la société sont limités du fait que la société n'a pas de personnel, et sont supportés par Spreds SA, qui est tenue contractuellement soit de supporter directement ces frais généraux, soit de les déduire de la rémunération à laquelle elle a droit. Il en résulte que la société devrait normalement avoir un résultat nul;

- enfin, Spreds SA garantit contractuellement toutes les dettes éventuelles de la société autres que les dettes correspondant aux Notes.

Ces mesures permettent de réduire le risque de faillite de la société.

4) Les éventuels revenus en provenance des actifs sous-jacents (intérêts, dividendes ou capitaux résultant de la cession ou du remboursement des actifs) seront rétrocédés aux propriétaires des Notes dans un délai court (maximum 15 jours). Entre le moment où ces revenus seront perçus, et le moment où ils seront versés aux titulaires des Notes, les liquidités et les dettes correspondantes seront présentées dans le bilan.

5) Si le rendement retiré d'un actif sous-jacent excède un rendement annuel de 5%, une partie du rendement excédentaire est prélevé par la société. Cependant, ce rendement sera, le cas échéant, rétrocédé par la société à Spreds SA, de sorte qu'aucun revenu ne sera conservé par la société sur les Notes et les actifs sous-jacent correspondants.

Eu égard aux arguments qui précèdent, le conseil d'administration estime que les actifs sous-jacents sont, en substance, détenus par la société à titre fiduciaire et que, dès lors, une présentation hors-bilan des Notes et des actifs sous-jacents correspondant est appropriée.

Cette présentation hors-bilan est d'ailleurs cohérente avec la structure transparente mise en place permettant un régime de transparence fiscale, tel que confirmé par le Service de Décisions Anticipées. En effet, la société a été conseillée par le Professeur A. Haelterman qui a obtenu une déclaration du Service des Décisions Anticipée que, bien que les notes ont un champ d'application plus large que les certificats sur actions (qui sont limités aux actions belges, alors que les notes peuvent porter sur des actions non belges ou des instruments de dette), elles participent à la même approche pass-through par laquelle le détenteur de la note est réputé obtenir le revenu ou gain de l'actif sous-jacent, directement.

Les Mémoires des Notes Participatives ont été adaptés afin de refléter

- l'existence de la garantie accordée par Spreds SA,
- l'engagement de la société de transférer les produits reçus sur les actifs sous-jacents dans un délai court (15 jours),
- les effets fiscaux obtenus par la société
- et le fait que les actifs sous-jacents et les Notes sont comptabilisés hors-bilan.

Sommes perçues par la société, et non encore investies

Les sommes d'argent reçues par la société en vue d'être investies dans des actifs sous-jacents, mais qui ne font pas encore l'objet d'un investissement (par exemple, parce que les conditions nécessaires à un investissement ne sont pas encore réunies, ou parce que l'opération est annulée), sont susceptibles de devoir être remboursées aux investisseurs (" crowd "), et sont dès lors présentées dans le bilan, dans les rubriques 53 " dépôts à terme " et 48 " dettes diverses ". Ces rubriques font l'objet d'une décomposition par compartiment.

Estimation de l'influence de la dérogation (article 29 de l'AR du 30 janvier 2001) sur le patrimoine et la situation financière de la société  
Si les Notes émises par la société et les actifs sous-jacents correspondant avaient été présentés dans le bilan, et non hors-bilan, le total des actifs et des passifs serait plus élevé de 10.216.741 EUR.

Rapport du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale ordinaire du 20/06/2018

Présents : Spreds sa, administrateur représenté par Charles-Albert de RADZITZKY, administrateur  
YA-K Consulting sa, administrateur, représenté par Gilles van der MEERSCHEN, Simon SCHOETERS, administrateur.

Conformément à l'article 95 et 96 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration a l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, tels qu'ils ont été arrêtés à la date du 31 décembre 2017.

**Activité de la société sur l'exercice courant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 :**

Cette année a permis au manager de la société (Spreds S.A.) de continuer le développement commercial et de la gestion opérationnelle des activités de la société.

Le manager de la société a continué à investir dans la plateforme de crowdfunding, dans la structure juridique ainsi que dans des outils permettant de capter un nombre important d'opération pour le futur.

Les règles d'évaluations ont été décrites dans le rapport précédent.

**Autres Mentions :**

**Evenements importants depuis la clôture du 31 décembre 2017 (Code des Sociétés, art. 96 §2)**

Il n'y a pas d'événement important survenu après la clôture de l'exercice qui aurait une influence notable sur le caractère complet et fidèle du patrimoine

**Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne sont pas de nature à porter gravement préjudice à la société (Code des Sociétés art . 96 §3)**

Hormis les risques inhérents à l'activité de la société, nous n'avons pas connaissance d'autres risques à vous communiquer.

**Recherche et développement (Code des Sociétés, art . 96 §4)**

La société n'a engagé aucun frais de recherche et développement.

**Autre : (Code des Sociétés art . 96 §5 & art 96§ 8)**

La société n'a pas de succursale.

La société n'utilise pas d'instruments financiers.

**Déclaration des Administrateurs :**

Mymicroinvest Finance sa  
Siège Social: 5, Place Sainte Gudule 1000 Bruxelles  
N°N : 0.538.839.354

Aucun administrateur ou représentant d'administrateur n'a eu d'intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou opération relevant du Conseil d'Administration. Nous confirmons qu'aucun conflit d'intérêt n'est en cours au 31/12/17.

### Comptes annuels :

Le chiffre d'affaires pour cet exercice s'élève à 125.110,07 € représentant les fees des levées de fonds réalisées.

Nos charges professionnelles se décomposent comme suit :

	2013-14	2015	2016	2017
Services et biens divers	116.396,38	119.431,35	128.822,17	121.793,21
Rémunérations, charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et réductions de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	695,00	347,50	347,50	885,36
Charges financières	207,21	1.431,70	399,05	2.436,61
Charges exceptionnelles	0,00	1,74	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,16	0,00	0,00
	117.298,59	121.212,45	129.568,72	125.115,18

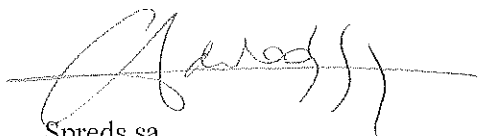
Le résultat net après impôt s'élève à 0,00 € .

Nous vous prions de bien vouloir statuer sur le bilan, les résultats et les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que sur l'affectation des résultats ».

Nous vous demandons également de bien vouloir nous donner décharge d'administrateurs et d'administrateur-délégué pour l'exécution de notre mandat, pendant l'exercice social 2017.

Nous vous demandons également de donner décharge au commissaire pour son mandat.

Bruxelles, le 04/06/ 2018



Spreds sa

Administrateur, représenté par

Charles-Albert de RADZITZKY

YA-K Consulting sa

Administrateur

Représenté par Gilles van der MEERSCHEN,

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Spreds Finance sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 20 juin 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 4 exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Spreds Finance sa (« la Société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 538.318 et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de € 0.

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA")). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique ainsi que le contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de

définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- ▶ L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ Conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

### Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

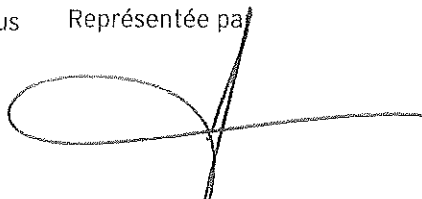
Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Nous attirons l'attention sur l'annexe C 6.19 des comptes annuels, dans laquelle le Conseil d'Administration justifie la dérogation prévue à l'article 29 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001, et en estime l'influence.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés qui devrait être mentionnée dans notre rapport, à l'exception du dépassement du délai légal de publication des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 auprès de la Banque Nationale de Belgique (Centrale des bilans).

Bruxelles, le 5 juin 2018

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL  
Commissaire  
Représentée par



Jean-François Hubin\*  
Associé  
\*Agissant au nom d'une SPRL

18JFH0241

20	04/07/2019	BE 0538.839.354	17	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19285.00587	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Spreds Finance**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Place Sainte Gudule

N°: 5

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0538.839.354

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-02-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

20-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.1.1, A 6.1.2, A 6.1.3, A 6.2, A 6.3, A 6.4, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 9, A 10, A 12, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0538.839.354		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**SCHOTERS** Simon

Jozef Eerdekenstraat, 26  
3001 Heverlee  
BELGIQUE

Début de mandat: 29-01-2018

Fin de mandat: 20-06-2023

Administrateur

**SPREDS SA**

BE 0837.496.614  
Place Sainte Gudule 5  
1000 Bruxelles-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-09-2013

Fin de mandat: 20-06-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**DE RADZITZKY D'OSTROWICK** Charles-Albert

Gérant  
Rue du Bourgemestre 22  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

**YA-K CONSULTING SA**

BE 0476.051.353  
Rue du Printemps 4  
1380 Couture-Saint-Germain  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-09-2013

Fin de mandat: 20-06-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**VAN DER MEERSCHEN** Gilles

rue du Printemps, 4  
1380 Lasne  
BELGIQUE

N°	BE 0538.839.354		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**OLISA SPRL**

BE 0837.302.416

rue de Bayarmont 52

1390 Grez-Doiceau

BELGIQUE

Début de mandat: 27-01-2017

Fin de mandat: 29-01-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**DE DUVE** Olivier

rue de Bayarmont 52

1390 Grez-Doiceau

BELGIQUE

**ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00160)**

BE 0446.334.711

De Kleetlaan, 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 20-06-2017

Fin de mandat: 20-06-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**HUBIN** Jean François

Réviseur d'entreprise

De Kleetlaan, 2

1831 Diegem

BELGIQUE

N°	BE 0538.839.354	A 2.2
----	-----------------	-------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>BECOVFIDUS SOCIETE CIVILE SPRL</b> BE 0425.375.385 av du Cor de Chasse 21 1170 Watermael-Boitsfort BELGIQUE	20495 3F 83	A B

\* Mention facultative.





## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	5.348	3.317
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	868	885
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>4.480</b>	<b>2.432</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B		<b>5</b>
Produits financiers récurrents		75		5
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>4.480</b>	<b>2.437</b>
Charges financières récurrentes		65	4.480	2.437
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903		
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904		
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905		



## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	<b>(+)/(-)</b>	9905		
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	<b>(+)/(-)</b>	14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14		
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	286.450
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

N°	BE 0538.839.354		A 6.5
----	-----------------	--	-------

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS**

La société détient juridiquement des actifs au profit des investisseurs (" crowd ") pour un montant total de 14.224.779 EUR. Conformément à ses règles d'évaluation, ces montants sont comptabilisés hors bilan (avec un sous-compte pour chaque projet).

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Créance commerciale

Créance en C/c résultant de paiements erronés, 0% intérêts

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	17.682
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Mandat 2018

Exercice
10.048

**TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**

Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise

Nature des transactions

Néant

Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation

Nature des transactions

Néant

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise

Nature des transactions

Néant

Exercice

N°	BE 0538.839.354		A 6.7
----	-----------------	--	-------

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

Spreds sa

BE 0837.496.614

Place Sainte Gudule, 5

1000 Bruxelles

BELGIQUE

---

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0538.839.354	A 6.8
----	-----------------	-------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Immobilisations financières :

Les actions détenues dans la rubrique " immobilisations financières" sont acquises pour le bénéfice économique de Spreds Finance font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

Les actifs (actions, obligations ou prêts) détenus juridiquement par la société en son nom propre mais intégralement pour compte et aux risques des investisseurs (crowd, détenteurs des obligations ou " Notes Participatives " émises par la société), et les Notes Participatives émises par la société, sont présentés dans les comptes d'ordre (comptes 074 et 075 du hors-bilan), et à la page A6.5 des comptes annuels, parmi les " autres droits et engagements hors bilan".

Créances commerciales : à la valeur nominale.

Dettes commerciales : à la valeur nominale.

Montants en devises : écarts de conversion comptabilisées à chaque paiement. Ajustement des avoirs & dettes en devises s/ base du taux au 31/12. Comptabilisation des écarts de conversion latente négatives (créances & dettes) à la date de clôture.

### Règles d'évaluation

#### Comptabilité par compartiment

Comme requis par l'article 28, §1er, 5° de la loi " crowdfunding " du 18 décembre 2016, chaque participation prise ou prêt accordé par la société à un même émetteur-entrepreneur est logé dans un compartiment distinct dans le patrimoine de la société, la comptabilité du véhicule étant tenue par compartiment.

#### Notes et actifs sous-jacents

Les actifs (actions, obligations ou prêts) détenus juridiquement par la société en son nom propre mais intégralement pour compte et aux risques des investisseurs (crowd, détenteurs des obligations ou " Notes Participatives " émises par la société), et les Notes Participatives émises par la société, sont présentés dans les comptes d'ordre (comptes 074 et 075 du hors-bilan), et à la page A 6.5 des comptes annuels, parmi les " autres droits et engagements hors bilan ".

Faisant application de l'article 29 de l'AR du 30 janvier 2001, le Conseil d'administration est d'avis que cette présentation hors bilan est la plus appropriée, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société, pour les raisons suivantes:

- 1) Les notes constituent des engagements de la société, liés à un ou plusieurs actifs sous-jacents. L'obligation de remboursement du capital et le paiement d'un intérêt dépend de la valeur et du rendement de ces actifs sous-jacents, de telle sorte que les notes ne constituent pas des obligations au sens du Code des Sociétés. Les actifs dans lesquels le produit de l'émission des Notes est investi, et tous les produits générés par ces actifs, forment les actifs sous-jacents des Notes. Ces actifs constituent une entité patrimoniale distincte constituée en son sein (un " compartiment ").
- 2) Les Notes ne confèrent à leurs titulaires aucun droit excédant les sommes que la société percevra effectivement des actifs sous-jacents correspondant aux Notes. Ceci est prévu dans les statuts de la société, et dans les " terms & conditions " des Notes. Ces dernières stipulent en effet que les droits et recours des titulaires de Notes sont limités aux seuls actifs du compte auquel ils ont souscrit, et que les titulaires de Notes renoncent aux droits qu'ils pourraient avoir d'exercer tout recours sur tout autre actif de la société et en particulier sur des titres et droits de la société dans ou contre toute autre sous-jacent que le sous-jacent correspondant aux Notes auxquelles ils ont souscrit. Ceci est également confirmé par l'article 28 § 1er, 5° de la loi " crowdfunding " du 18 décembre 2016, qui stipule que les actifs d'un compartiment déterminé répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment.
- 3) Les compartiments distincts mentionnés sous le point 1 ci-dessus ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, mais constituent des entités patrimoniales d'affectation reconnues par la loi " crowdfunding ". La division patrimoniale ainsi réalisée par la société en son sein est dès lors opposable aux tiers, et en particulier aux créanciers de la société qui détiendraient des créances non liées aux actifs sous-jacents. En d'autres termes, en cas de faillite de la société, les actifs sous-jacents détenus par la société, et les Notes émises, ne feraient pas partie de la masse faillie.

En sus de cette disposition légale, trois mesures protectrices ont été prises par la société :

- selon ses statuts, la société ne peut conclure de contrat avec un tiers sans obtenir le consentement de celui-ci à renoncer, dans la mesure où c'est permis par la loi, à tout droit ou recours sur les actifs sous-jacents aux Notes ;
- les frais généraux de la société sont limités du fait que la société n'a pas de personnel, et sont supportés par Spreds SA, qui est tenue contractuellement soit de supporter directement ces frais généraux, soit de les déduire de la rémunération à laquelle elle a droit. Il en résulte que la société devrait normalement avoir un résultat nul ;
- enfin, Spreds SA garantit contractuellement toutes les dettes éventuelles de la société autres que les dettes correspondant aux Notes.

Ces mesures permettent de réduire le risque de faillite de la société.

- 4) Les éventuels revenus en provenance des actifs sous-jacents (intérêts, dividendes ou capitaux résultant de la cession ou du remboursement des actifs) seront rétrocédés aux propriétaires des Notes dans un délai court (maximum 15 jours). Entre le moment où ces revenus seront perçus, et le moment où ils seront versés aux titulaires des Notes, les liquidités et les dettes correspondantes seront présentées dans le bilan.
- 5) Si le rendement retiré d'un actif sous-jacent excède un rendement annuel de 5%, une partie du rendement excédentaire est prélevé par la société. Cependant, ce rendement sera, le cas échéant, rétrocédé par la société à Spreds SA, de sorte qu'aucun revenu ne sera conservé par la société sur les Notes et les actifs sous-jacent correspondants.

Eu égard aux arguments qui précèdent, le conseil d'administration estime que les actifs sous-jacents sont, en substance, détenus par la société à titre fiduciaire et que, dès lors, une présentation hors-bilan des Notes et des actifs sous-jacents correspondant est appropriée. Cette présentation hors-bilan est d'ailleurs cohérente avec la structure transparente mise en place permettant un régime de transparence fiscale, tel que confirmé par le Service de Décisions Anticipées. En effet, la société a été conseillée par le Professeur A. Haelterman qui a obtenu une déclaration du Service des Décisions Anticipées que, bien que les notes ont un champ d'application plus large que les certificats sur actions (qui sont limités aux actions belges, alors que les notes peuvent porter sur des actions non belges ou des instruments de dette), elles participent à la même approche pass-through par laquelle le détenteur de la note est réputé obtenir le revenu ou gain de l'actif sous-jacent, directement.

#### Les Mémoires des Notes Participatives reflètent

- l'existence de la garantie accordée par Spreds SA,
- l'engagement de la société de transférer les produits reçus sur les actifs sous-jacent dans un délai court (15 jours),
- les effets fiscaux obtenus par la société
- et le fait que les actifs sous-jacents et les Notes sont comptabilisés hors-bilan.

#### Sommes perçues par la société, et non encore investies

Les sommes d'argent reçues par la société en vue d'être investies dans des actifs sous-jacent, mais qui ne font pas encore l'objet d'un investissement (par exemple, parce que les conditions nécessaires à un investissement ne sont pas encore réunies, ou parce que l'opération est annulée), sont susceptibles de devoir être remboursées aux investisseurs (" crowd "), et sont dès lors présentées dans le bilan, dans les rubriques 55 " valeurs disponibles " et 48 " dettes diverses ". Ces rubriques font l'objet d'une décomposition par compartiment.

Estimation de l'influence de la dérogation (article 29 de l'AR du 30 janvier 2001) sur le patrimoine et la situation financière de la société Si les Notes émises par la société et les actifs sous-jacents correspondant avaient été présentés dans le bilan, et non hors-bilan, le total des actifs et des passifs serait plus élevé de 14.224.779 EUR.

Les montants repris dans les comptes d'ordre (comptes 074 et 075 du hors-bilan), et les "autres droits et engagements hors bilan" à la page A 6.5 des comptes annuels, sont adaptés comme suit:

- lorsqu'une participation ou une crédit sont considérés comme non récupérables, mais qu'une procédure de faillite éventuelle n'est pas encore clôturée, les comptes 074 et 075 correspondants sont mis à 0,
- lorsqu'une entreprise, dans laquelle une participations a été prise ou à laquelle un crédit a été octroyé, est en faillite et que cette faillite est clôturée, les comptes 074 et 075 correspondants sont soldés et disparaissent,
- lorsqu'un investissement est réalisé/récupéré par Spreds Finance, et que la Note correspondante est remboursée au " crowd ", et qu'il n'y a plus aucun actif (ni créance) dans le compartiment afférent, les comptes 074 et 075 correspondants sont soldés et disparaissent.

N°	BE 0538.839.354	A 8
----	-----------------	-----

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Spreds BE 0837.496.614 Place Ste Gudule 5 1000 Bruxelles <b>BELGIQUE</b>	Parts sociales	61.499		99,99

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Spreds Finance sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », présentés sous le format du modèle abrégé, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 20 juin 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 5 exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Spreds Finance sa (« la Société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 377.260 et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de € 0.

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et présentés sous le format du modèle abrégé.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA")). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique en utilisant le modèle abrégé ainsi que le contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.





Building a better  
working world

Rapport du commissaire du 6 juin 2019 sur les Comptes Annuels  
de Spreds Finance sa pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2018 (suite)

### Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de

définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- ▶ L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ Conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Building a better  
working world

Rapport du commissaire du 6 juin 2019 sur les Comptes Annuels  
de Spreds Finance sa pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2018 (suite)

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

### Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et les statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Nous attirons l'attention sur l'annexe A 6.8 des comptes annuels, dans laquelle le Conseil d'Administration justifie la dérogation prévue à l'article 29 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001, et en estime l'influence.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés qui devrait être mentionnée dans notre rapport à l'exception du dépassement du délai légal de publication des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Bruxelles, le 6 juin 2019

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL  
Commissaire  
Représentée par

Jean-François Hubin\*  
Associé  
\*Agissant au nom d'une SPRL

19JFH0229

## **Annex 2: Eventer's financial statements**

70	29/09/2018	BE 0681.723.324	8	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18663.00386	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

Dénomination: **EVENTER**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue Souveraine

N°: 91

Boîte:

Code postal: 1050

Commune: Ixelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0681.723.324

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

25-09-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

04-06-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

25-09-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

-

au

-

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 2.2, M 6.1.1, M 6.1.3, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET  
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE  
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**ULLENS DE SCHOOTEN WHETNALL JEAN**

Administrateur  
Rue Charles Decoster 12  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

**BOSSARD PIERRE-YVES**

Administrateur  
Square Emile Deployé 4  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

**MEINRATH ERNST**

Administrateur  
Rue de la Vallée 57  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

**WOUTERS MARC**

Administrateur  
Rue Souveraine 91  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

**QUILLIET XAVIER**

Administrateur  
Botenbergweg 7  
1650 Beersel  
BELGIQUE

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>3.370</u></b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b><u>3.370</u></b>	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	3.370	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>181.980</u></b>	
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b><u>11.620</u></b>	
Créances commerciales		40	7.710	
Autres créances		41	3.910	
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b><u>170.360</u></b>	
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>185.349</u></b>	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
		10/15	<b><u>162.400</u></b>	
<b>Capital</b>		10	<b>211.400</b>	
Capital souscrit		100	211.400	
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>-49.000</b>	
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>				
		17/49	<b><u>22.949</u></b>	
<b>Dettes à plus d'un an</b>				
		17		
Dettes financières		170/4		
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>				
		42/48	<b>22.810</b>	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	14.888	
Fournisseurs		440/4	14.888	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	7.922	
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>139</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>185.349</b>	





**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-49.000</b>	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	<b>(+)/(-)</b>	9905	-49.000	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	<b>(+)/(-)</b>	14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-49.000</b>	
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	3.676	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>3.676</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	306	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>306</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>3.370</b>	

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

Conformément à l'Arrêté Royal du 30.01.2001 sur les comptes annuels des entreprises, le Conseil en séance du 15.12.2017 a fixé les règles d'évaluations comme suit :

Ces règles d'évaluations seront appliquées d'une façon constante d'une année à l'autre et les modifications éventuelles seront préalablement soumises au Conseil pour approbation.

**POSTES DE L'ACTIF DU BILAN****1. Immobilisés**

a) La valeur d'entrée en comptabilité des immobilisations correspond à la valeur d'acquisition

b) Il sera fait application des taux d'amortissements admis par l'administration fiscale, sauf dérogations décidées par le Conseil, les taux applicables, suivant la méthode linéaire, sont les suivants:

Immobilisations incorporelles : 5% à 10%

Constructions : 3%

Echantillons : 20% à 33,33%

Matériels de bureau : 20% à 25%

Matériels Informatiques : 33,33%

Matériels Roulants : 20% à 25%

Matériels d'occasion : 33% à 50%

**2. Créances.**

A plus d'un an ou à un an au plus, elles seront évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs seront comptabilisées sur les créances en souffrance de paiement et/ou à caractère douteux.

**3. Comptes de régularisations.**

Les comptes de régularisations ont pour objet d'acter les charges et les produits qui se rapportent à l'exercice clôturé.

Tant à l'actif qu'au passif les comptes de régularisations ne seront imputés annuellement que par :

- les montants représentant une importance suffisante à influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice.

- Les prorata de charges et de produits se retrouvent périodiquement parmi les charges et les produits qui relèvent de l'activité courante de la société.

**POSTES DU PASSIF DU BILAN****1. Dettes à un an ou plus**

Ces dettes seront comptabilisées à leur valeur nominale.

**2. Provisions pour risques et charges.**

Les provisions nécessaires seront constituées.

Le Conseil décidera si des cas particuliers se présentent.

70	30/09/2019	BE 0681.723.324	10	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19688.00197	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **EVENTER SA**  
 Forme juridique: Société anonyme  
 Adresse: RUE SOUVERAINE N°: 91 Boîte:  
 Code postal: 1050 Commune: Ixelles  
 Pays Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone  
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0681.723.324

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 25-09-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 03-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2018 au 31-12-2018

Exercice précédent du 01-07-2017 au 31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.3, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

N°	BE 0681.723.324		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

N°	BE 0681.723.324		M 2.2
----	-----------------	--	-------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.







## COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>Produits et charges d'exploitation</b>		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 -36.671	-48.628
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62 17.573	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 10.293	306
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	
	Autres charges d'exploitation	640/8 1.254	46
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>	9901 <b>-65.791</b>	<b>-48.980</b>
	<b>Produits financiers</b>	75/76B <b>39</b>	
	Produits financiers récurrents	75 39	
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	
	<b>Charges financières</b>	65/66B <b>69</b>	<b>20</b>
	Charges financières récurrentes	65 69	20
	Charges financières non récurrentes	66B	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>	9903 <b>-65.822</b>	<b>-49.000</b>
	<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	780	
	<b>Transfert aux impôts différés</b>	680	
	<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	67/77 <b>12</b>	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>	9904 <b>-65.833</b>	<b>-49.000</b>
	<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	789	
	<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	689	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	9905 <b>-65.833</b>	<b>-49.000</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-114.833</b>	<b>-49.000</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-65.833	-49.000
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-49.000	
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-114.833</b>	<b>-49.000</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0681.723.324	M 6.1.1
----	-----------------	---------

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	39.272	
8039		
8049		
8059	<b>39.272</b>	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	7.854	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	<b>7.854</b>	
21	<b>31.417</b>	

N°	BE 0681.723.324	M 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXXXX	<b>3.676</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	4.567	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>8.243</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXXXX	<b>306</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	2.439	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>2.745</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>5.497</b>	

N°	BE 0681.723.324		M 6.5
----	-----------------	--	-------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à l'Arrêté Royal du 30.01.2001 sur les comptes annuels des entreprises, le Conseil en séance du 15.12.2017 a fixé les règles d'évaluations comme suit :

Ces règles d'évaluations seront appliquées d'une façon constante d'une année à l'autre et les modifications éventuelles seront préalablement soumises au Conseil pour approbation.

### POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisés

a) La valeur d'entrée en comptabilité des immobilisations correspond à la valeur d'acquisition

b) Il sera fait application des taux d'amortissements admis par l'administration fiscale, sauf dérogations décidées par le Conseil, les taux applicables, suivant la méthode linéaire, sont les suivants:

Immobilisations incorporelles : 5% à 10%

Constructions : 3%

Echantillons : 20% à 33,33%

Matériels de bureau : 20% à 25%

Matériels Informatiques : 33,33%

Matériels Roulants : 20% à 25%

Matériels d'occasion : 33% à 50%

#### 2. Créances.

A plus d'un an ou à un an au plus, elles seront évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs seront comptabilisées sur les créances en souffrance de paiement et/ou à caractère douteux.

#### 3. Comptes de régularisations.

Les comptes de régularisations ont pour objet d'acter les charges et les produits qui se rapportent à l'exercice clôturé.

Tant à l'actif qu'au passif les comptes de régularisations ne seront imputés annuellement que par :

- les montants représentant une importance suffisante à influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice.

- Les prorata de charges et de produits se retrouvent périodiquement parmi les charges et les produits qui relèvent de l'activité courante de la société.

### POSTES DU PASSIF DU BILAN

#### 1. Dettes à un an ou plus

Ces dettes seront comptabilisées à leur valeur nominale.

#### 2. Provisions pour risques et charges.

Les provisions nécessaires seront constituées.

Le Conseil décidera si des cas particuliers se présentent.